



Nouvelles de la prévoyance 1/2016  
Swisscanto Fondation collective

## L'exercice 2015: L'essentiel en un coup d'œil

Stabilité et progrès ne sont pas contradictoires	2
Chiffres-clé 2015	4
Réserves	5
Degré de couverture	6
Placements de la fortune	7
Performance: Rapport de la commission de placement	8
Franchise par la transparence	9



**Swisscanto**

Stiftungen/Fondations/Fondazioni

# Stabilité et progrès ne sont pas contradictoires

Chère cliente, cher client; chers assuré(e)s

En 2015, les incertitudes ont persisté sur les marchés financiers. Les conditions cadres sont devenues encore plus difficiles pour l'ensemble du secteur financier. Pour Swisscanto Fondation collective, l'exercice annuel passé a toutefois montré qu'il est possible malgré des conditions défavorables de réaliser de bons résultats et de maintenir, grâce à une expérience de plus de 40 années, la confiance dans la sécurité des capitaux de prévoyance qui nous sont confiés.

## La crédibilité comme facteur de succès

Un grand nombre d'entreprises ont décidé en 2015 de confier à partir de 2016 leur prévoyance du personnel à Swisscanto Fondation collective. Cette croissance positive n'apparaîtra que dans le rapport de gestion de l'année à venir, quand les contrats correspondants seront intégrés au portefeuille. Mais une chose est sûre: la confiance que ces entreprises accordent à Swisscanto Fondation collective en s'y affiliant ne se gagne que grâce à une crédibilité élevée – une valeur que Swisscanto Fondation collective a acquise au fil des années par une rémunération durable, une politique d'acceptation prudente et le respect de ses promesses de prestations.

La situation financière de la Fondation est toujours stable, comme le témoigne clairement le degré de couverture de 104.7% au 31.12.2015. Des provisions en continu permettent de faire en sorte que cela reste ainsi. Grâce à une politique de réserves et de couverture prudente, Swisscanto Fondation collective a réussi à amortir largement le choc de l'abandon du seuil de change CHF/euro par la Banque nationale suisse le 15.01.2015.

## Besoin d'agir reconnu

La stabilité et la continuité ont toujours été des principes importants de Swisscanto Fondation collective. C'est toujours le cas, mais ces valeurs ne doivent pas masquer le fait que des réformes sont nécessaires. La future réforme «Prévoyance vieillesse 2020» dont nous vous avons déjà informés en détail dans nos «Nouvelles de la prévoyance» montre que les

instances politiques ont elles aussi conscience de la nécessité d'agir: si nous voulons préserver notre système d'assurances sociales en Suisse, un modèle qui a fait ses preuves, des mesures radicales sont en partie nécessaires. Swisscanto Fondation collective va anticiper d'ores et déjà certaines étapes de cette réforme par une politique prévoyante et axée sur la sécurité. Il s'agit notamment d'un contrôle régulier des taux de conversion en vigueur dans le régime subobligatoire, le domaine dans lequel le Conseil de fondation dispose déjà d'une certaine marge de manoeuvre.

En 2016 encore, le Conseil de fondation examinera en priorité et de manière approfondie les paramètres techniques, pour garantir à long terme la stabilité de Swisscanto Fondation collective, mais aussi dans le contexte du plan de réforme de la prévoyance 2020.

## Une stratégie de placement moderne, des instruments modernes

Une stratégie de placement équilibrée est également un élément important pour une prévoyance vieillesse durable: là encore, il faut sans cesse redéfinir l'équilibre entre sécurité et réalisation des rendements nécessaires. Nous disposons aujourd'hui à cet effet d'instruments modernes que la Commission de placement utilise activement. Pour en savoir plus, reportez-vous au rapport de la Commission de placement en page 8.

C'est notamment grâce à ses efforts en matière de placements, associés à un ajustement de la stratégie de placement, que Swisscanto Fondation collective a pu l'an dernier rémunérer les avoirs de vieillesse à hauteur de 3.5% dans le régime obligatoire comme dans le régime subobligatoire, ce qui est nettement supérieur au taux minimum fixé par le Conseil fédéral (1.75%).

## Continuité aussi au sein du Conseil de fondation

Le nouveau Conseil de fondation paritaire est entré en fonction le 1er janvier 2016. Les votants nous ont montré qu'ils souhaitent aussi une continuité au niveau des comités de décision stratégiques: tous les membres du Conseil de fondation

qui se sont représentés ont été réélus. Deux nouveaux membres ont permis de pourvoir les sièges vacants suite à des départs. De nombreux autres candidats sont à disposition comme suppléants.

### **Les intérêts des assurés au premier plan**

Tout comme les années précédentes, le nouveau Conseil de fondation aura en vue avant tout les intérêts des entreprises affiliées et des personnes assurées dans toutes ses activités et ses décisions. Le Conseil de fondation, mais aussi les autres comités de décision et les collaborateurs de Swisscanto Fondation collective ont toujours su montrer qu'ils savaient main-

tenir le cap, même dans des périodes agitées. Cela n'est possible que grâce à la confiance que vous ne cessez de nous témoigner. Nous vous en remercions.



Rolf Knechtli  
Président du Conseil  
de fondation

Davide Pezzetta  
Directeur  
administratif



# Chiffres-clé 2015

Effectifs	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	4 768	4 565	203	4.4
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	6 567	6 457	110	1.7
Nombre de contrats	5 436	5 552	-116	-2.1
Personnes assurées	48 293	49 365	-1 072	-2.2

## Effectifs

Le capital réglementaire comme les placements de la fortune ont augmenté dans le cadre des prévisions pendant la période considérée. Le nombre de contrats et le nombre de personnes assurées ont diminué de 2% environ pendant l'exer-

cice annuel 2015, du fait que les clients qui ont résilié leur rapport de prévoyance au 31.12.2014 sont plus nombreux que les nouveaux clients accueillis au 01.01.2015.

Cotisations versées	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs (en CHF mio.)	389.6	392.2	-2.6	-0.7
Primes uniques (en CHF Mio.)	425.6	457.5	-31.9	-7.0
<b>Total</b>	<b>815.2</b>	<b>849.7</b>	<b>-34.7</b>	<b>-4.1</b>

## Cotisations versées

Les primes périodiques des employeurs et des salariés ainsi que les primes uniques ont baissé pendant la période considérée. Alors que la baisse des primes périodiques est assez faible (-0.7%), les primes uniques ont diminué de 7% par

rapport à l'année précédente. Il faut néanmoins avoir à l'esprit que les primes uniques sont soumises par nature à des fluctuations plus fortes; durant l'exercice annuel 2014, elles ont augmenté encore de +24.8%.

# Réserves

<b>Réserves techniques</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>Variation absolue</b>	<b>Variation en %</b>
Réserves techniques (en CHF Mio.)	198.6	183.5	15.1	8.2

## **Placements de la fortune; réserve de fluctuation de valeurs et objectif fixé par la réserve de fluctuation de valeurs**

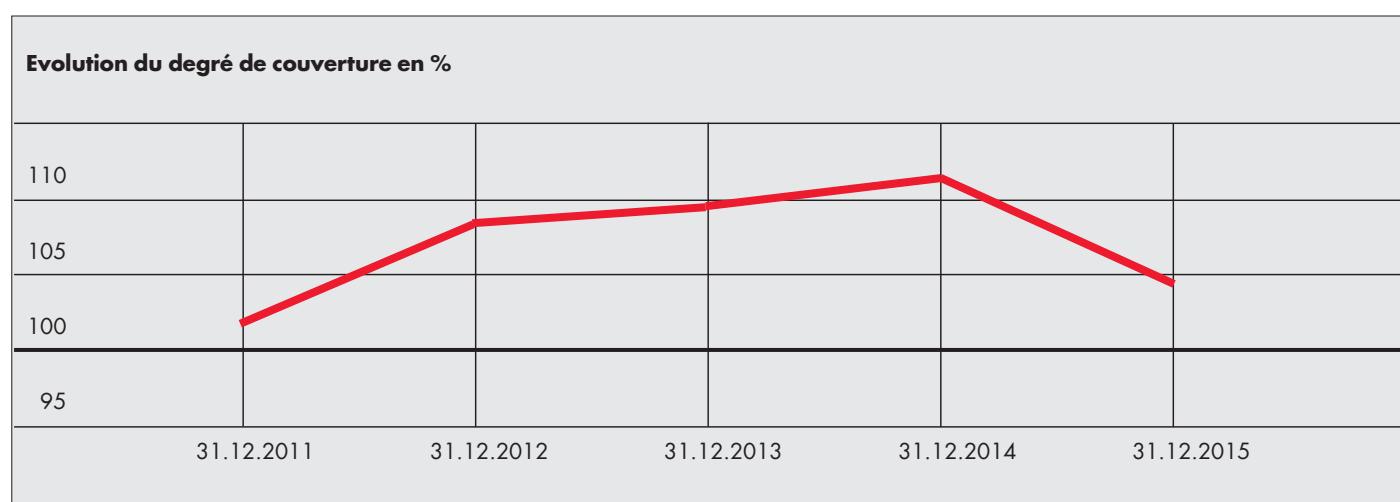
	<b>31.12.2015 en CHF</b>	<b>31.12.2014 en CHF</b>
Actifs sans placements individuels de la fortune	6 620 242 028	6 494 482 076
Réserve de fluctuation de valeurs	280 702 641	629 790 238
Objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeurs	898 001 468	935 694 090

# Degré de couverture

L'année 2015, qui a été très difficile pour les placements (voir aussi à ce propos les rapports de Swisscanto Direction de Fonds SA et de la Commission de placement), a également affecté le degré de couverture de Swisscanto Fondation collective. Swisscanto Fondation collective affiche néanmoins fin

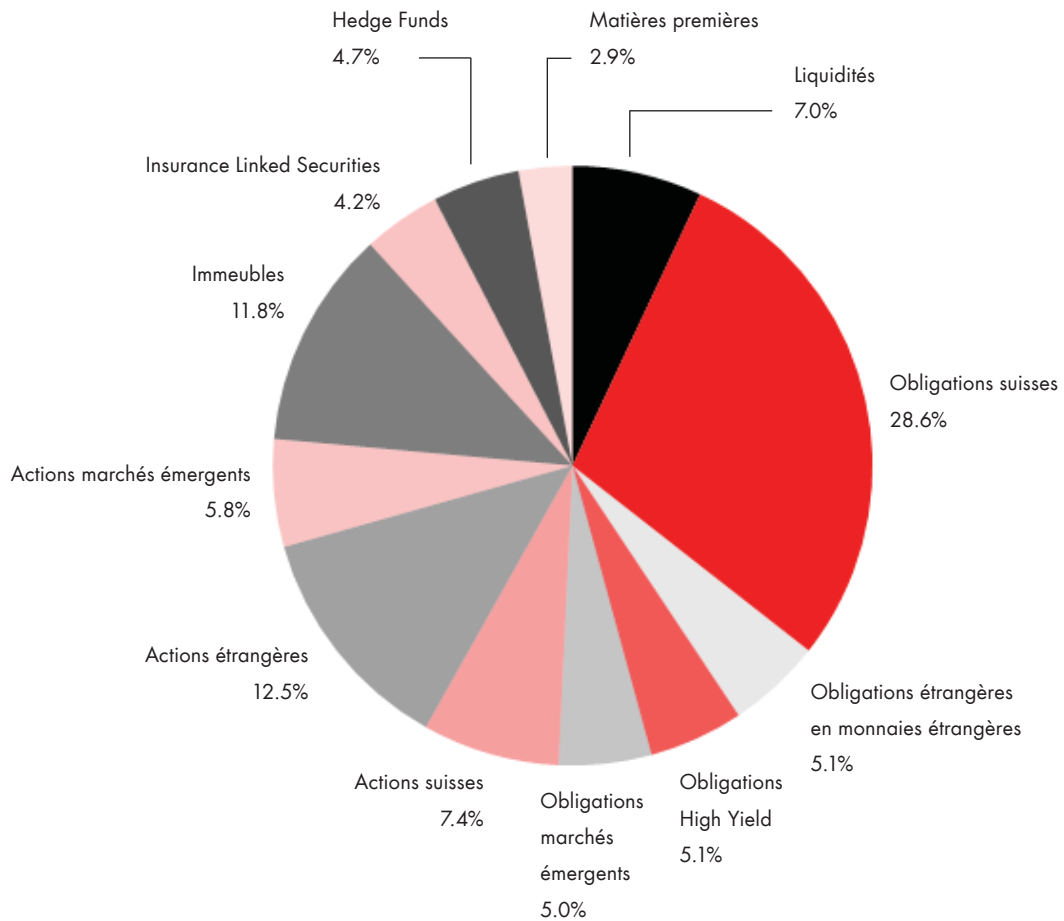
2015 un degré de couverture confortable de 104.7%. Les réserves techniques (par ex. pour un éventuel abaissement du taux technique à 2.5%, les provisions pour les pertes futures sur le taux de conversion et l'allongement de l'espérance de vie) sont déjà prises en compte dans ce chiffre.

Degré de couverture	2015	2014
Degré de couverture au 31.12. (en %)	104.7	111.2



# Placements de la fortune

## Asset Allocation au 31.12.2015



**Placements des capitaux totaux (100%): 6 342 Mio. CHF**

(Total des groupes de placements pris individuellement: 100.1% à cause des différences d'arrondis)

# Performance: Rapport de la Commission de placement

## Rétrospective

L'année 2015 a commencé en Suisse par un coup de tonnerre quand la Banque nationale suisse (BNS) a annoncé à la mi-janvier de manière totalement inattendue qu'elle abandonnait le taux plancher de CHF 1.20 par euro tout en abaissant encore ses taux déjà négatifs. Quelques jours plus tard seulement, la BCE annonçait un gigantesque programme d'assouplissement quantitatif, avec des achats mensuels d'obligations pour un montant de 60 milliards d'euros par mois jusqu'à l'automne 2016. Cet afflux de liquidité devait d'une part redresser la courbe de l'inflation et, d'autre part, stimuler l'économie. Le contexte macro-économique aux États-Unis apparaît beaucoup plus solide qu'en Europe, et c'est pourquoi l'institut d'émission américain a relevé légèrement ses taux de 0.25% en décembre. Cette divergence d'attitude des instituts d'émission a eu pour effet une appréciation de l'USD par rapport à la plupart des monnaies. À partir de l'été, les investisseurs ont reçu de la Chine des signaux inquiétants concernant l'évolution économique, affectant de la même manière les actions et les obligations des marchés émergents et les matières premières. Les pays qui connaissent des problèmes structurels comme la Russie et le Brésil ont ressenti plus que les autres la baisse du prix des matières premières et ont plongé dans la récession.

## Résultat du portefeuille

Du point de vue des placements, l'année écoulée n'a pas été réjouissante. Le mois de décembre, avec une performance de -2.3%, a en particulier contribué au résultat annuel négatif de -2.5%. Sur l'année, c'est surtout la baisse du prix des matières premières et les investissements dans les marchés émergents qui ont pesé sur le résultat. Avec un prix du pétrole à USD 30, le cours des matières premières a atteint son plus bas niveau depuis plusieurs années. On observe actuellement sur le marché de nettes exagérations, qui évoluent indépendamment des facteurs fondamentaux à long terme comme par exemple les coûts de production. Au niveau actuel des prix, des processus d'ajustement de la production seront inévitables et devraient entraîner une hausse des prix à moyen terme. Beaucoup d'observateurs du marché s'attendent donc à une détente dans le courant de cette année.

Pour les obligations des marchés émergents, c'est surtout l'évolution des taux de change qui a eu une influence négative. Beaucoup d'éléments négatifs sont déjà pris en compte dans les prix, et les rendements des obligations en monnaie locale sont très élevés par rapport aux pays industrialisés en

raison de l'écart de taux. À moyen et à long terme, une quote-part stratégique d'obligations des marchés émergents en monnaie locale apparaît néanmoins judicieuse.

Les obligations en CHF, l'immobilier ainsi que les placements alternatifs et les actions suisses ont fait partie l'an dernier des catégories de placement positives.

## Ajustement de la stratégie

Les obligations en CHF ont à nouveau réalisé l'an dernier une performance positive de 2% environ. Les perspectives de rendement se sont toutefois assombries. Au niveau actuel des cours, le rendement sera au mieux légèrement positif. Cela a poussé le Conseil de fondation à réduire vers la fin de l'année la quote-part d'obligations en CHF de 9% (désormais: 24%) au profit des actions (+3%, désormais: 31%) et des placements alternatifs (+6%, désormais: 16%). Les investissements dans le domaine des placements alternatifs tels que CTA/Global Macro et infrastructure visent à augmenter encore la diversification du portefeuille et à stabiliser le résultat du portefeuille.

## Risk Management Overlay

Pour des raisons liées au risque, Swisscanto Fondation collective a mis en place un système de contrôle du risque (risk overlay). En cas d'évolution du marché trop négative, la quote-part d'actions est réduite. Si cette protection contre le risque ne s'est pas encore révélée payante l'an passé, la quote-part d'actions a été considérablement réduite lors des premières semaines de la nouvelle année. L'évolution négative des marchés des actions a pu être nettement amortie, en particulier à partir du mois de février de cette année. L'overlay permet de réduire la quote-part d'actions de 31% jusqu'à 10% dans un cas extrême.

Du point de vue de la technique de placement, l'année 2016 ne devrait pas non plus être exempte de défis. Le léger ajustement de la stratégie et le risk overlay ont posé les conditions requises pour relever ces défis et regarder l'avenir d'un oeil positif.



# Franchise par la transparence

## **Numéro 1 des fondations bancaires**

Swisscanto Fondation collective, en tant qu'entreprise commune des Banques Cantonales, est la plus grande fondation bancaire de Suisse. Quelques 6000 entreprises ont confié à Swisscanto la gestion de leur prévoyance du personnel.

## **La force des Banques Cantonales**

Au cours de ces dernières années, divers sondages ont toujours fait ressortir le fort degré de confiance accordé aux Banques Cantonales parmi les banques suisses. Aucune autre banque suisse ne dispose d'un réseau d'agences aussi dense que celui des Banques Cantonales: de ce fait, votre conseiller en prévoyance est joignable en tout temps.

La Banque Cantonale allie la plus moderne des gestions financières à une traditionnelle exigence de sécurité. Afin d'assumer ses diverses tâches, elle a recours à des spécialistes; pour la prévoyance professionnelle, il s'agit de Swisscanto Fondation collective; ses autres partenaires sont Swisscanto Fondation de placement et Helvetia Assurances.

## **Pour le rendement:**

### **Fondation de placement Swisscanto**

Les fonds destinés à la prévoyance professionnelle nécessitent une stratégie de placement étudiée répondant aux exigences légales tout en satisfaisant aux besoins de sécurité et de rendement. La Fondation de placement Swisscanto est aussi une entreprise des Banques Cantonales et la plus grande fondation de placement en Suisse; elle est la partenaire pour ce qui a trait aux placements des fonds de prévoyance. La Fondation de placement Swisscanto est membre de la CAFP (Conférence des administrateurs de fondations de placement) dont elle respecte les standards de qualité très élevés. Dans l'étude

comparative de la CAFP qui met en parallèle les performances réalisées par les fondations dans diverses catégories de placements, Swisscanto Fondation de placement figure régulièrement en tête du classement.

## **Pour la sécurité: Helvetia Assurances**

Grâce à Helvetia Assurances, cofondatrice de Swisscanto Fondation collective, les risques décès et invalidité sont couverts. Helvetia fait partie des plus grandes entreprises d'assurances de Suisse et offre en tout temps une couverture d'assurances complète ainsi qu'un professionnalisme notoire de la gestion du risque.

## **Sécurité maximale**

Grâce à la politique de placement prudente et professionnelle de la Fondation de placements Swisscanto, qui aspire à des rendements optimaux pour le maximum de sécurité et dont les pierres angulaires, à l'image de la Fondation collective, sont la fiabilité et la stabilité, les personnes assurées ont en tout temps la certitude de savoir leur fonds de prévoyance en mains sûres.

## **Transparence dans la gestion grâce à une stricte parité**

Le Conseil de fondation de la Fondation collective Swisscanto est constitué à parts égales de représentants des employés et des employeurs et uniquement au sein des entreprises affiliées. Cette stricte parité donne l'assurance que toutes les décisions du Conseil de fondation sont toujours prises dans l'intérêt des personnes assurées et en tenant compte des entreprises affiliées – élément important qui protège et garantit l'indépendance de la Fondation.

Vous trouvez la version détaillée du rapport de gestion 2015 de Swisscanto Fondation collective sous [www.swisscanto-fondation-collective.ch](http://www.swisscanto-fondation-collective.ch) ► Fondation collective ► Rapports de gestion

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales  
St. Alban-Anlage 26, Case postale 3855, 4002 Bâle  
Téléphone 058 280 26 66  
Fax 058 280 29 77

Informations complémentaires sur

[www.swisscanto-fondation-collective.ch](http://www.swisscanto-fondation-collective.ch)

